



Paris, le 7 février 2023

## La loi sur les énergies renouvelables définitivement adoptée : place à l'ambition politique et aux industries vertes !

**Le Sénat vient d'adopter définitivement par 300 voix contre 13 la loi sur les énergies renouvelables (ENR). C'est l'achèvement d'un parcours législatif complexe qui aura révélé trois points essentiels. Tout d'abord, et nous l'en remercions, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a fait preuve d'un engagement très fort envers les ENR. Ensuite, le vote du parlement acte bien la nécessité pour la France d'accélérer le développement de ces énergies. Enfin, les débats ont été révélateurs des rapports complexes qu'entretiennent nos concitoyens vis à vis de l'énergie renouvelable et le besoin de pédagogie et de proximité qui en découle.**

Le SER a entendu ce message. Dès à présent, il va renforcer ses liens avec les élus locaux via son réseau de représentants régionaux, et démontrer comment les acteurs de la filière peuvent aussi être les énergéticiens du territoire. Il attend également de l'État une très forte mobilisation des services pour accompagner cette dynamique. Quant à la loi elle-même, le SER sera vigilant sur ses décrets d'application et souhaite ensuite la stabilité du cadre réglementaire pour que l'on puisse travailler dans la durée.

Car l'enjeu est énorme et il faut regarder demain. Aujourd'hui, 60% de notre consommation finale d'énergie repose sur les fossiles et cette part devra disparaître entièrement à l'horizon 2050, soit dans moins de 10.000 jours ! Pour y parvenir, au-delà des efforts de sobriété, nous devons développer considérablement la chaleur et le gaz renouvelables, et augmenter l'électrification des usages. D'ici à 2035, seules les énergies renouvelables pourront répondre à ce défi.

Le SER estime ([voir notre feuille de route](#)) que le secteur des énergies renouvelables dispose des capacités industrielles pour satisfaire 45% de notre consommation d'énergie finale dès 2030 (contre 19,1 % en 2020, ce qui est quatre points en dessous de nos engagements). Pour cela il faut multiplier par 2,3 la production d'électricité renouvelable, doubler celle de chaleur renouvelable et multiplier par 7,3 la production de gaz renouvelables ! C'est possible, mais il faut une ambition politique, et c'est cette ambition que doit traduire la prochaine loi de programmation énergie climat.

Cette ambition est d'autant plus nécessaire qu'elle est également indispensable à la réussite du plan et de la future loi dite « industries vertes », porté par le ministre de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Bruno le Maire. Ce plan repose sur la capacité de l'industrie des énergies renouvelables à apporter, dès à présent, des solutions pour la décarbonation de l'industrie dans son ensemble ! Et les ENR représentent aussi une opportunité industrielle en soi à travers le renforcement de leur chaîne de valeur sur le territoire français.



*« Il est temps à présent que tout le monde se mobilise pour rattraper notre retard et se mette en ordre de marche pour la prochaine PPE. C'est pourquoi j'ai suggéré au Président de la République de mettre en place un conseil présidentiel des énergies renouvelables à l'instar de celui installé vendredi pour le nucléaire. La France pourrait ainsi avancer sur ses deux jambes pour faire face au défi de la décarbonation, répondre à la crise énergétique et garantir sa souveraineté ! » déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.*

**Contact presse :**

Quitterie VINCENT

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

01 48 78 05 60 // 06 33 31 73 03

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables